

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

DOMAINES ET
COMPETENCES
PAR THEMES

SOUS-DOMAINE :

ENSEIGNEMENT

OBJET :
RENOUVELLEMENT
DE
L'ORGANISATION
DU TEMPS
SCOLAIRE -
RENTREE SCOLAIRE
2024

Nombre de
Conseillers en
exercice : **11**

DATE DE LA
CONVOCATION :
04/03/2024

DATE DE
L'AFFICHAGE :
12/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2024 / 07

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du Lundi 11 Mars 2024 à 18H15

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, FORT Arnaud, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BACOU Bertrand, FAUSTINO Sabine Procurat° D'alancon Guy –MANITCH Serge Procurat° BIARD Jean-Pierre.

Secrétaire : FORT Arnaud Adjoint Serge ESQUIVA.

Le conseil municipal,

Vu Le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-et L.521-2 et D.521-10 à D521-13 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant le renouvellement de l'organisation de la semaine sur 4 jours en date du 14 Décembre 2023.

Considérant que suite à la circulaire datée du 11 Octobre 2023, les écoles qui sont sur un rythme dérogatoire de 4 jours depuis la rentrée scolaire 2021 doivent faire une demande de renouvellement pour la rentrée scolaire 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De renouveler l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.
- De proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (ADASEN) d'organisation la semaine scolaire comme il suit :
 - LUNDI de 9h00-11h45 et de 13h35-16h15
 - MARDI de 9h00-11h45 et de 13h35-16h15
 - JEUDI de 9h00-11h45 et de 13h35-16h15
 - VENDREDI de 9h00-11h45 et de 13h35-16h15

Vote la présente décision à l'unanimité des présents,

Par 08 voix POUR + 2 PROCURATIONS (AUDEMARD D'ALANCON Guy + Procuration FAUSTINO Sabine, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre + procuration MANITCH Serge, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, VERMEERSCH Frédérique, FORT Arnaud, GARCIA Fabien)

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du

Le Secrétaire de séance,

Arnaud FORT.

Le Maire,

Claude BOUTET

